


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°59

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DÖNNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

**Budget Principal 2019
 Décision Modificative n°3**

Vu l'avis de la Commission affaires financières, administration générale et marchés publics qui s'est réunie en date du 04 Décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Principal 2019 comme suit :

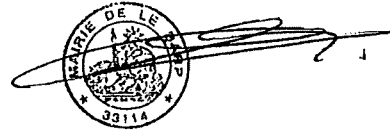
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget	DM	TOTAL
020	020	0001	02000	Dépenses imprévues	10 901,58	-600,00	10 301,58
16	165	0001	712	Dépôts et cautionnements reçus (locataire Laurisa)	0,00	600,00	600,00
23	2313	108	4122	Immobilisations corporelles en cours (constructions) - Tennis	280 600,00	-30 000,00	250 600,00
21	213181	110	02006	Autres bâtiments publics - Eglise	150 000,00	30 000,00	180 000,00
27	2764	0001	4122	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé - Tennis	56 000,00	1 400,00	57 400,00
TOTAL						1 400,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget	DM	TOTAL
10	10226	0001	02000	Taxe d'aménagement	122 010,58	1 400,00	123 410,58
TOTAL						1 400,00	

Nombre de voix : **16 POUR**
 Nombre de voix : **0 CONTRE**
 Nombre de voix : **7 ABSTENTIONS** (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Martine Rebiffé, Blandine Sarrazin, Sébastien Bardet, Lionel Pouey-Pin + procuration)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
 Le Barp, le 18 Décembre 2019
 Le Maire,
 Christiane DORNON*



*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
 Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19.
 Et affichage le : 19.12.19.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<p align="center">SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019</p>	<p align="center">DELIBERATION</p>
		<p align="center">N°60</p>

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

Budget Assainissement 2019 Décision modificative n°2

Vu la Commission affaires financières, administration générale et marchés publics qui s'est réunie en date du 04 Décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Assainissement eaux usées 2019 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget	DM	TOTAL
66	66112	/	/	Intérêts - rattachement des ICNE	15 950,00	11 600,00	27 550,00
023	023	/	/	Virement à la section d'investissement	330 000,00	78 400,00	408 400,00
TOTAL						90 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget	DM	TOTAL
70	70611	/	/	Redevance d'assainissement collectif	280 000,00	90 000,00	370 000,00
TOTAL						90 000,00	

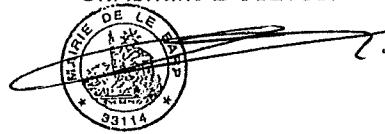
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget (hors RAR)	DM	TOTAL
13	131	0001	/	Subventions d'équipement	16 000,00	-16 000,00	0,00
16	1641	0001		Remboursement capital dette	127 072,07	2 000,00	129 072,07
23	2315	8914	/	Immobilisations corporelles en cours - installations, matériel, outillage	2 384 310,00	92 400,00	2 476 710,00
TOTAL						78 400,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Budget	DM	TOTAL
021	021	/	/	Virement de la section d'exploitation	330 000,00	78 400,00	408 400,00
TOTAL						78 400,00	

Nombre de voix : 16 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 7 ABSTENTIONS (Thierry Lannelongue,
Franck Kerlau, Martine Rebiffé, Blandine Sarrazin,
Sébastien Bardet, Lionel Pouey-Pin + procuration)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*



*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°61

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

**Budget Primitif 2020
PRINCIPAL**

Vu l'avis de la Commission affaires financières, administration générale et marchés publics qui s'est réunie en date du 04 Décembre 2019,

Vu les objectifs affichés par Madame Le Maire Christiane DORNON dans la présentation détaillée du budget principal,


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif Principal 2020 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	BP 2020
DEPENSES		
011	Charges à Caractère Général	1 415 000,00
012	Charges de personnel	3 350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	337 000,00
Dépenses de gestion courante		5 102 000,00
66	Charges financières	81 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement		5 185 000,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement à la section d'Investissement	435 000,00
042	Opérations d'ordre de section à section	255 000,00
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		5 900 000,00
RECETTES		
013	Atténuations de charges	58 000,00
70	Produit des services et du domaine	645 000,00
73	Impôts et taxes	3 082 000,00
74	Dotations, Participations, Subventions	2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00
Recettes de gestion courante		5 875 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
Recettes Réelles de Fonctionnement		5 880 000,00
002	Excédent reporté	0,00
042	Opérations d'ordre de section à section	20 000,00
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		5 900 000,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°62

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Nicolas MARION

Subventions 2020 aux associations locales

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur LANNELONGUE, Monsieur KERLAU et Monsieur DARRIET + procuration, membres gestionnaires d'associations concernées par cette délibération quittent la séance.

Présents : 11
Procurations : 8
Votants : 19

Les associations ayant renvoyé dans les délais impartis leurs dossiers de demande de subvention sont éligibles à obtenir une subvention.

La répartition des subventions par association a été établie à partir des différentes rubriques du dossier de demande de subventions.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, article 6574.

Vu la Commission Vie Associative qui s'est réunie le 13 Novembre 2019.

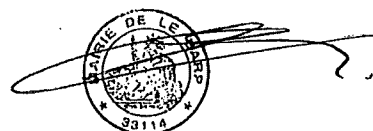
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ADOPTE** le montant des subventions allouées aux associations locales en 2020, selon le détail ci-annexé.

Nombre de voix : 19 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*




Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19

article 6574

Subventions Associations

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ABCLD Country Line Dance	1 000	1 032	1 121	1 435	1 272	1 726
ABCLD pour le festival country	0	1 000	1 280	1 320	1 250	1 320
ACCA	0	785	670	1 000	1 035	1 231
ACRTS	326	346	348	348	348	356
AFL Outils	900	1 500	2 371	3 000	3 599	3 566
Anglais Plaisir	0	350	350	350	350	0
Aide et Action	0	280	0	0	0	0
Aïkido	488	604	352	365	385	504
Amicale Pongiste	732	476	420	416	404	349
Arts Plastiques	1 154	1 187	1 139	1 131	1 175	1 110
Boule d'Haureuils	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Comité des Fêtes du Barp	1 660	1 180	0	830	910	1 820
Comité des Fêtes Haureuils	805	850	725	745	685	830
Danse Loisirs	900	900	900	900	900	900
Ecole de musique	13 333	12 538	12 517	12 943	13 413	14 103
Entre Nous	785	763	759	782	730	729
FCLB	3 500	2 487	2 664	3 151	3 178	3 113
FCPE Collège Marcheprime			150			
FFM	135	270	476	380	190	0
GV -Club Sportif du Val de l'Eyre	2 800	3 000	3 500	3 600	3 600	3 600
Hand-Ball	3 277	3 345	3 042	3 191	3 368	3 841
Jeunes Sapeurs Pompiers du Val de l'Eyre						162
Judo Club Le Barp	2 041	2 382	3 000	2 997	3 000	3 000
L'Eyre et la Chanson	0	500	0	300	300	0
Lez'Arts Eclectiques	500	1 000	1 000	1 500	1 235	1 247
Les Volants Barpais	1 200	2 002	2 336	2 820	3 019	3 266
Lou Pignot	306	414	402	500	500	500
Lutte Barpaise	2 232	1 881	2 353	2 161	1 847	1 880
MUSICALEMENT ROCK	846	423	212	0	0	
Parcours Vermeil	145	108	0	0	0	
Pentathlon	536	722	1 083	1 844	2 204	1 556
Puce à l'Haureuils	1 521	0	0	0	0	
ROB	0	157	314	628	1 108	1 028
Souvenir Français	428	363	379	429	383	432
Tarot	200	100	200	150	150	150
Tennis	2 500	2 500	2 500	2 500	3 000	3 000
Trait d'Union Le Barp	560	280	348	0	0	314
UFAC	255	510	650	700	750	800
Val de l'Eyre Natation					304	363
YOGA	100	100	130	130	150	150
S / Total	46 165	47 335	48 691	53 546	55 742	57 946
DFCI				950	950	950
TOTAL				54 496	56 692	58 896

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°63

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Yves DARRIET

**Coupe de bois en forêt soumise
Autorisation**

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2019 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessous du programme des coupes de l'année 2019.

Groupe	Parcelle	Unité de Gestion	Type de groupe	Surface (Ha)	Estimation de prix de vente (€)
Amélioration	5		Première éclaircie	11,11	3 600 €
TOTAL					3 600 €

- **DECIDE** que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par Appel d'Offres soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de Mme le Maire lors de la mise en vente,
- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Nombre de voix : 23 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*



*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°64

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Nicolas MARION

**Construction d'un bâtiment à vocation associative
Décision – Demande de subvention**

Les activités de la Gymnastique Volontaire, du Pentathlon, des arts éclectiques et des Arts plastiques sont actuellement assurées dans des bâtiments préfabriqués, dont l'un est loué par la ville depuis plusieurs années.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des adhérents à ces associations, la commune envisage la construction d'un nouveau bâtiment qui serait situé à proximité immédiate du gymnase, afin de pouvoir utiliser les aires de stationnement existantes (Programme ci-annexé).

Ce bâtiment, d'une superficie totale de 681,46 m², comporterait :

- Des espaces communs (Accueil, douches, stockage, ménage et salle de convivialité) pour 68,20 m²,
- Des locaux techniques et des circulations pour 58,78 m²,
- Des locaux affectés à la gymnastique, au Pentathlon et aux arts éclectiques pour 377,56 m²,
- Des locaux affectés aux arts plastiques pour 146,92 m² et une terrasse de 30 m²

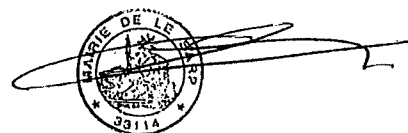
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la construction d'un bâtiment à vocation associative, pour un montant évalué à 1 562 164 € HT,
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de la Gironde une aide financière pour la réalisation de cet équipement,
- **SOLLICITE** de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour cette construction,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Nombre de voix : 17 POUR
Nombre de voix : 1 CONTRE (Franck Kerlau)
Nombre de voix : 5 ABSTENTIONS (Thierry Lannelongue,
Blandine Sarrazin, Sébastien Bardet,
Lionel Pouey-Pin + procuration)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*



Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°65

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection Décision – Demande de subventions

Compte tenu de l'augmentation sensible des faits de malveillance visant des installations publiques (vols et tentatives de vol, dégradations, détériorations) qui ne font pas systématiquement l'objet de plaintes mais qui engendrent des dépenses conséquentes et récurrentes, un diagnostic de sûreté a été demandé en début 2019 aux services de la gendarmerie nationale, en vue du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection.

L'objectif de ce projet vise à obtenir une diminution du nombre d'incivilités et actes de délinquance, tout en renforçant le sentiment de sécurité et en aidant la gendarmerie dans ses investigations, en concourant à l'identification des auteurs de troubles.

Dans le cadre de ce rapport de la gendarmerie, 4 sites ont été préconisés :

- Le carrefour RD 1010 / RD 5, en centre-ville,
- La place du Val de l'Eyre et le pôle petite enfance (RAM et Multi-accueil).
- L'avenue de Gascogne au niveau du complexe sportif,
- L'avenue du médoc, au niveau du rond-point des Bouvreuils,

Soit un total de 12 caméras.

Afin d'affiner cette étude et de déterminer plus précisément le type de matériel à mettre en place, la commune a retenu la proposition du groupe CETAB dont la mission consiste à assurer une mission complète de maîtrise d'œuvre pour cette mise en place.

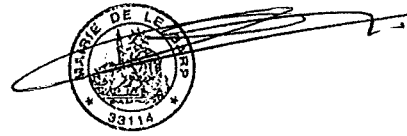
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la mise en place d'un système de vidéoprotection, pour un montant estimé à 125 000 € HT,
- **SOLLICITE** de l'État une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la réalisation de ce projet,
- **SOLLICITE** de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le déploiement de cette vidéoprotection,
- **DECIDE** la mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de ce projet, constitué de 6 membres :
 - Mme le Maire
 - 3 élus du groupe majoritaire
 - 1 élu de chaque groupe minoritaire
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Nombre de voix : 16 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 7 ABSTENTIONS (Thierry Lannelongue,
Franck Kerlau, Martine Rebiffé, Blandine Sarrazin,
Sébastien Bardet, Lionel Pouey-Pin + procuration)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*



*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°66

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

**Groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de
l'information et de la communication pour l'éducation
Adhésion – Autorisation de signature**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **ACCEPTTE** que le Syndicat Mixte Gironde Numérique soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,
- **AUTORISE** le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.

Le 19/12/2019

Nombre de voix : 23 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*



*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP

	SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019	DELIBERATION
		N°67

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

Création d'un budget annexe « Lotissement communal Chemin de la Scierie »
Décision

Cette délibération annule la n°38 votée en Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission Affaires financières, administration générale et marchés publics qui s'est réunie en date du 10 Septembre 2019,

Considérant le projet d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitations sur l'ensemble cadastré section BN n°36 sis au 88 avenue de Gascogne appartenant à la commune du Barp, d'une contenance totale de 8 213 m²,

Considérant que les opérations de viabilisation de terrain en vue de la vente nécessitent d'être enregistrées au sein d'un budget annexe spécifique et ne pourront pas figurer dans le budget principal de la Ville,

Considérant que ce budget annexe permettra d'individualiser les coûts de production rattachés aux opérations du lotissement, et de connaître le bilan financier de l'opération d'aménagement pour la commune,

Considérant que la tenue d'une comptabilité des stocks sera nécessaire dans la mesure où les terrains du lotissement considéré étant destinés à être vendus, ils n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création du Budget annexe sans autonomie financière avec stocks « Budget du Lotissement Chemin de la scierie », affecté du numéro « 22800 » et soumis à l'instruction budgétaire M14,
- **DECIDE** que la date de création de ce budget sera la date à laquelle la présente délibération aura été déclarée exécutoire,
- **DECIDE** que la cession de l'ensemble cadastré susmentionné fera l'objet d'une cession foncière au budget principal, et d'une acquisition foncière au budget du lotissement créé par la présente délibération,
- **DECIDE** que le régime de la TVA pour la vente des lots s'appliquera,
- **ACCEPTE** le concours du Comptable Public, Trésorier de BELIN-BELIET pour l'immatriculation de ce budget auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Nombre de voix : 23 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 18 Décembre 2019
Le Maire,
Christiane DORNON*

*Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
Et affichage le : 19.12.19.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<p align="center">SEANCE PUBLIQUE DU 17 Décembre 2019</p>	DELIBERATION
		N°68

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 12.12.19

PRESENTS : DORNON Christiane, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, AGUEDO Anne, CAZORLA Marie-Christine, BARDET Sébastien, CHOLLET Nelly, REBIFFE Martine, LANNELONGUE Thierry, KERLAU Franck, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : BABIN Pascal à DORNON Christiane, GIOFFRE Martine à LALUQUE Nathalie, SAVIGNY-PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, DONNART Philippe à DARRIET Yves, MELCHY Benoît à AGUEDO Anne, MANUAUD Jean-Louis à CHOLLET Nelly, SERE Emmanuel à BOURVON Gérard, BLANCHARD Géraldine à CAZORLA Marie-Christine, TRIBOY Marie-Josée à POUHEY-PIN Lionel.

Absents : ROCHERIEUX Julien, PELERIN Isabelle, DULIN Véronique, MAINGUY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie LALUQUE

Rapporteur : Madame le Maire

Budget annexe « Lotissement communal Chemin de la Scierie » 2019
Adoption

Cette délibération annule la n°39 votée en Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération de création du Budget Lotissement « Chemin de la scierie »,
Vu la commission Affaires financières, administration générale et marchés publics qui s'est réunie en date du 10 Septembre 2019,

Considérant que les dépenses consistent en :

- L'acquisition de l'ensemble cadastré section BN n°36p sis 88 Avenue de Gascogne, d'un montant de 137 666,75 euros,
- Des frais d'études d'un montant de 8 000,00 euros hors taxes,
- Des travaux d'un montant de 400 000,00 euros hors taxes,

Considérant que les recettes sont constituées du produit des ventes de lots, qui équilibre les dépenses susmentionnées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le Budget primitif 2019 du Budget Lotissement « chemin de la scierie », qui s'organise comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
<i>Articles</i>	<i>Montants hors taxes</i>	<i>Articles</i>	<i>Montants hors taxes</i>
6015 – Achat de terrains	137 667,00 €	7015 – Ventes de lots	545 667,00 €
6045- Frais d'études	8 000,00 €		
605 – Travaux Dont : - Démolition : 80 000 € - Travaux : 320 000 €	400 000,00 €		
TOTAL	545 667,00 €	TOTAL	545 667,00 €

Nombre de voix : **16 POUR**
 Nombre de voix : **7 CONTRE** (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Martine Rebiffé, Blandine Sarrazin, Sébastien Bardet, Lionel Pouey-Pin + procuration)
 Nombre de voix : **0 ABSTENTION**

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
 Le Barp, le 18 Décembre 2019
 Le Maire,
 Christiane DORNON*



Délibération rendue exécutoire le : 19.12.19
 Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 19.12.19
 Et affichage le : 19.12.19